



## **VISA DE RÉSIDENCE AVEC UN CITOYEN ESPAGNOL** **(CODES RFN ET RFX)**

(Résidence avec un citoyen espagnol qui vit en Espagne)  
(Joindre la copie de l'autorisation de Résidence)

Il est important de voir à la fin de ce document les informations relatives aux traductions et légalisations

**DOCUMENTS REQUIS** (Pour faciliter le traitement, veuillez mettre tous les documents de votre demande dans l'ordre ci-dessous.)

1. **PAIEMENT DE LA TAXE:** ce type de visa est gratuit // frais BLS : 11.000 cfa
2. **FORMULAIRES DE VISAS:**  
Deux (2) formulaires de "Demande de visa national" dûment remplis, signés et datés. (IMPORTANT case adresse, téléphone et email pour les notifications).
3. **PHOTOS:**  
Deux (2) photos d'identité récentes sur fond blanc, une collée sur le formulaire original et l'autre sur la photocopie. Avec le visage complètement découvert et le regard droit.
4. **ADRESSE ELECTRONIQUE:**  
Courrie électronique du demandeur avec lequel vous avez demandé un rendez-vous de visa au Consulat Général.
5. **ORIGINAL DE L'AUTORISATION DE RÉSIDENCE,**

Si le ressortissant espagnol se trouve en Espagne et a demandé un permis de séjour pour un membre de sa famille, l'original et une copie du permis de séjour initial du membre étranger de la famille, délivré par l'autorité compétente. **(RFN)**

Si le ressortissant espagnol et le membre de sa famille se trouvent tous deux à l'étranger, un formulaire de demande de permis de séjour dûment rempli et signé, indiquant toujours leur adresse en Espagne (formulaire EX24), s'ouvre dans une nouvelle fenêtre, ainsi que les documents prouvant l'existence de la situation permettant de demander un permis de séjour **(RFX)**

6. **COPIE DE LA CARTE D'IDENTITÉ ET DE TOUTES LES PAGES DU PASSEPORT DU REGROUPANT:**



## **7. COPIE LITTÉRALE DE NAISSANCE DU REGROUPANT ESPAÑOL**

## **8. PASSEPORT DU DEMANDEUR DE VISA (original et copie):**

Passeport, avec **1 AN** de validité minimum, du demandeur du visa. Nous recommandons une validité supérieure car l'étude du visa n'est pas immédiate. Joindre une photocopie de la page biométrique du passeport, la page où apparaît la photo et information du demandeur.

## **9. PHOTOCOPIE DE LA CARTE D'IDENTITÉ DU DEMANDEUR :**

Photocopie de la carte nationale d'identité du demandeur du visa (sénégalais ou gambien). **Obligatoire à partir de 12 ans au Sénégal et 18 ans en Gambie.**

## **10. CERTIFICAT MEDIAL:**

Certificat médical du demandeur du visa, (original et photocopie). Ce certificat devra être récent, maximum 3 mois avant le rendez-vous, et doit porter la mention: "ce certificat médical atteste que M/MME/Mlle (...) ne présente aucune maladie grave qui pourrait porter atteinte à la santé publique conformément aux dispositions du règlement de santé internationale de 2005". Cette phrase doit être incluse dans le certificat. Ce certificat devra être correctement apostillé ou légalisé et traduit à l'espagnol (Voir note à la fin de ces exigences sur les traductions et les apostilles ou légalisations).

## **11. EXTRAIT DU CASIER JUDICIAIRE**

Extrait du casier judiciaire de l'intéressé (légalisé et traduit) **pour les demandeurs âgés de plus de 16 ans.** (Voir note à la fin de ces exigences sur les traductions et les apostilles ou légalisations).

## **12. SELON LE CAS, DOCUMENT QUI PROUVE LE LIEN DE PARENTÉ :**

### **➤ POUR LES CONJOINTS (EPOUX OU EPOUSE):**

Ces documents devront être actualisés, avec une date de 3 mois maximum avant le rendez-vous.

#### **CONJOINT SÉNÉGALAIS :**

- a) Extrait et Copie littérale de naissance les deux documents doivent être traduits et légalisés (Voir note à la fin de ces exigences sur les traductions et les apostilles ou légalisations).
- b) Extrait et Copie littérale de mariage accompagnée du c) Livret de Famille: les deux documents doivent être traduits et légalisés (Voir note à la fin de ces exigences sur les traductions et les apostilles ou légalisations).

#### **CONJOINT GAMBIEN:**

Certificat de Mariage et Livret de famille (original et photocopie) traduit et légalisé (Voir note à la fin de ces exigences sur les traductions et les apostilles ou légalisations).

### **➤ POUR LES ENFANTS :**



- a) Extrait et Copie littérale de naissance les deux documents doivent être traduits et légalisés (Voir note à la fin de ces exigences sur les traductions et les apostilles ou légalisations).
- b) Livret de Famille pour les parents mariés ou Certificat de célibat pour ceux qui ne le sont pas (Originaux et copies, traduits et légalisés/ Voir note à la fin de ces exigences sur les traductions et les apostilles ou légalisations).
- c) **Pour les MINEURS, un acte notarié sera nécessaire:**  
Un acte notarié de l'autre parent (au Sénégal ou en Gambie) qui autorise son enfant à aller vivre en Espagne avec le regroupant en indiquant l'adresse exacte en Espagne. Dans le cas où l'autre parent est décédé, il faudra le prouver avec un certificat de décès (original et photocopie), traduit et légalisé (Voir la note à la fin de ce document sur les traductions et légalisations).

## **INFORMATION IMPORTANTE**

### **TOUS LES DOCUMENTS SERONT PRÉSENTÉS EN ORIGINAL ET COPIE**

#### **APOSTILLE (obligatoire):**

**Au SENEGAL:** Tous les documents sénégalais présentés **doivent être APOSTILLÉS, NON LÉGALISÉS** (le Sénégal fait partie de la **Convention Apostille depuis le 05/04/2023**):

- Extrait du casier judiciaire
- Certificat médical de Visite – habituellement expédié par l'Hôpital Fann
- Extrait du registre des actes de naissance et copie littérale d'acte de naissance
- Copie littérale de mariage
- Livret de famille

**TOUS APOSTILLÉS** au Ministère des Affaires étrangères du Sénégal.

#### **LÉGALISATION OBLIGATOIRE :**

**En GAMBIE:** Tous les documents gambiens devront être légalisés:

- Extrait du casier judiciaire (Criminal Record o Certificate of character: gambian citizen)
- Certificat médical de Visite (medical certificate)
- Extrait du registre des actes de naissance (birth certificate)
- Certificat de mariage (married certificate)

**TOUS LÉGALISÉS** au service de légalisations du Ministère des Affaires étrangères de la Gambie puis, à l'Ambassade de Gambie à Dakar.

#### **TRADUCTION obligatoire:**



**Les documents originaux étrangers (Sénégal, Gambie etc...) devront obligatoirement être accompagnés d'une traduction à l'espagnol (article 15 Loi 39/2015). Les traductions suivantes seront acceptées :**

1. Celles réalisées par un traducteur agréé en ESPAGNE
2. Celles réalisées par le Ministère des Affaires Étrangères du Sénégal, et légalisé par ce même Ministère.
3. Celles légalisées par l'Ambassade de Gambie à Dakar.

**DEMANDES INCOMPLÈTES :** Les demandes incomplètes ou défectueuses ne seront pas traitées, dans ce cas, et si possible, il vous sera donné un nouveau rendez-vous pour la demande de visa.

**ENTREVUE PERSONNEL :** Le Consulat Général pourra requérir, s'il le juge nécessaire, la présence du demandeur en personne qui souhaite être regroupé afin de réaliser une entrevue. Ainsi que l'apport de tout autre document qu'il estimera opportun.

**FRAUDE DOCUMENTAIRE:** Le Consulat Général réitère que le Règlement des Etrangers en Espagne surligne que seront refusés les visas, entre autres, « quand de faux documents ou de faux arguments ou de mauvaise foi seront présentés sur la base de la demande. Tenant compte qu'il a été détecté de nombreux cas de fraudes documentaires, nous avertissons que l'authenticité de tous les documents présentés sera vérifiée et nous contacterons les Autorités Sénégalaises et Gambiennes pour détecter les falsifications.

#### **INFORMATION ADDITIONNELLE**

- Le demandeur devra entrer en Espagne durant la période de validité du visa. La date d'entrée en Espagne devra obligatoirement apparaître dans le passeport.
- Le titulaire du visa de résidence aura un mois après sa rentrée sur le territoire espagnol pour demander personnellement une carte de résidence d'étranger au bureau des Étrangers de la province où sera fixé sa résidence.

**CETTE INFORMATION N'EST PAS RELIÉE ET NE MODIFIE LE CONTENU DE LA NORME EN VIGUEUR, QUI SERA APPLIQUÉ DANS TOUT LES CAS.**